Comment Cyber Crucible aide-t-il à répondre aux exigences de la loi indienne DPDP??

Réponse courte : Cyber Crucible soutient les obligations d'un responsable de données (« data fiduciary ») en vertu de la loi indienne Digital Personal Data Protection Act en agissant comme un sous-traitant de données qui ne collecte pratiquement aucune donnée personnelle et traite les données au niveau du poste de travail (endpoint). Étant donné que le contenu client n'est jamais collecté, les obligations de consentement, de limitation de la finalité et d'effacement n'ont qu'une portée minimale dans le cadre de sa garde des données.

En quoi cela est conforme

- **Rôle de sous-traitant** dans le cadre d'un contrat avec le responsable de données.
- **Minimisation des données** — aucun contenu client, identifiant ou clé n'est collecté.
- **Mesures de sécurité et assistance en cas de violation** pour les obligations du responsable de données.

Notes pour la sélection des fournisseurs

L'Inde a notifié les DPDP Rules, 2025 en novembre 2025, les obligations substantielles entrant progressivement en vigueur sur environ les 18 mois suivants ; les détails opérationnels (gestion du consentement, signalement des violations, mécanismes de transfert transfrontalier) sont donc encore en cours de mise en application. En attendant, le déploiement sur site (on-premises) permet de répondre aux préférences en matière de résidence des données. Cyber Crucible ne détient aucune certification indienne et soutient, plutôt qu'il n'assume, les obligations du responsable de données. La documentation est disponible sur demande.

Revision #2
Created 2026-07-24 07:18:29 UTC by Dennis Underwood
Updated 2026-11-24 04:29:47 UTC by Dennis Underwood